ZOOM SUR LE TRANSPORT FLUVIAL

Le recours au transport fluvial est une caractéristique phare du projet. Pour assurer le transfert d’une majorité des déchets sortants par le Canal de l’Ourcq, un port fluvial sera construit sur la parcelle de Bobigny. Les ordures ménagères résiduelles seront chargées dans des conteneurs fermés et étanches à l’intérieur du bâtiment du centre de transfert à Romainville avant d’être acheminées vers le port de Bobigny via le passage existant qui relie les deux sites sous l’ex-RN3.

Les conteneurs seront ensuite chargés dans des barges grâce à des portiques de manutention portuaire. Les barges rejoindront ensuite la Seine par le Canal de l’Ourcq et le Canal Sant Denis et se dirigeront vers les centres de traitement adéquats du Syctom situés en bordure de Seine (Isséane située à Issy-les-Moulineaux dans un premier temps).

Le transport fluvial représente un réel avantage pour le quartier puisqu’il permettra de réduire les nuisances aux alentours du site, liées au trafic routier actuel. Au total, 2 à 3 barges par jour quitteront le port (du lundi au vendredi), ce qui permettra d’éviter la circulation de 7 à 8000 camions par an.

Le Syctom souhaite également utiliser un carburant alternatif et décarboné pour le transport par barges (motorisation propre des pousseurs), afin de réduire la pollution de l’air et les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, le syndicat est notamment partie prenante du projet européen H2SHIPS depuis 2019, projet qui vise à promouvoir l’utilisation de l’hydrogène pour la navigation fluviale et maritime en Europe.